

Chères Mesdames, Chers Messieurs, Membres du Parlement européen,

Nous, association française de protection animale, avons urgemment besoin de votre aide.

La Commission européenne bafoue actuellement 3 principes fondamentaux de l'Europe:

- Le principe de l'égalité de tous les citoyens européens inscrit au chapitre III de l'article 20 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE
- Le principe de précaution inscrit à l'article 191 du traité sur le fonctionnement de l'UE
- Le principe de bien-être animal inscrit à l'article 13 du traité sur le Fonctionnement de l'UE et au chapitre II, articles 3 et 4 de la Convention Européenne sur la Protection des Animaux de Compagnie

Le 13 septembre 2017, nous avons déposé une plainte auprès de la Commission européenne (Département Santé et Sécurité Alimentaire) contre la France au nom de la Directive 2004/28/CE «Harmonisation des protocoles et produits vétérinaires». Nous demandons à ce que tous les vaccins pour animaux domestiques (essentiels et non-essentiels) vendus dans l'Union européenne aient la même durée d'immunité lorsque la composition du vaccin et des souches utilisées sont identiques afin de cesser d'avoir des vaccins identiques d'une durée de validité de 1 an en France contre 3 ans en Europe.

Notre demande ne porte nullement atteinte au développement de l'industrie pharmaceutique dès lors qu'il y a 15 ans, elle a pris l'initiative de vendre ses vaccins avec des durées de validité de 3 ans au sein de la plupart des pays états membres de l'Union Européenne.

La vaccination est un acte médical sérieux. Lorsque nous revaccinons nos animaux en France une fois par an avec des vaccins d'une durée de validité de 1 an qui par ailleurs dans l'UE sont valables 3 ans ; alors, nous survaccinons et par conséquent décuplons le risque d'effets indésirables graves sur nos animaux de compagnie bien-aimés.

La Commission européenne est sur le point de rejeter notre plainte pour des raisons infondées. Vous priant de bien vouloir lire sa <u>réponse</u> .

Mme Věra Jourová, Commissaire chargée de la justice, des consommateurs et de l'égalité des genres, s'est érigée en défenseur des droits des consommateurs le 11 avril 2018; ainsi, comment la Commission européenne peut-elle rejeter notre demande?

Dans une société où la plupart des citoyens européens s'interrogent profondément sur le sens de l'Europe et ses objectifs, nos animaux de compagnie bien-aimés restent des piliers. Nous voulons les vacciner et les protéger de la manière la plus sûre qui soit.

Veuillez signer, partager notre <u>pétition</u> et écrire à la Commission européenne pour demander une véritable harmonisation des produits vétérinaires en Europe au nom des 3 grands principes européens énoncés ci-dessus.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est exactement ce que l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH) demandent depuis des décennies aux États membres européens.

Veuillez lire la réponse officielle de la Présidente de l'OIE, Dr. Eloit, le 10 mars 2016, en accord avec notre demande.

Cordialement

Thilo HANE (Mme)
Canis Ethica Présidente-fondatrice

Référence d'enregistrement de notre Plainte: CHAP (2017) 2823

Références de la Commission Européenne: Ares(2018)4166082 - 08/08/2018 and Sante A.2/IK/apc(2018) 4078641

Vidéo bilingue

Pétition bilingue

Courriers officiels à/des instances gouvernementales incluant notre Plainte à la Commission Européenne